Nations Unies A/58/799

Assemblée générale

Distr. générale
17 mai 2004
Français
Original: anglais

Cinquante-huitième session
Point 134 de l'ordre du jour
Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies

Information actualisée sur la situation financière des missions de maintien de la paix dont le mandat est terminé

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné le rapport du Secrétaire général intitulé « Informations actualisées sur la situation financière des missions de maintien de la paix clôturées » (A/58/778), qui porte sur les 18 missions dont le mandat est terminé énumérées dans son premier paragraphe.

2. Dans sa résolution 57/323 du 18 juin 2003, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de rendre aux États Membres, avant le 30 juin 2003, la moitié du montant net des liquidités pouvant être portées à leur crédit au 30 juin 2002, soit 84 446 000 dollars des États-Unis, et décidé de reporter en mars 2004 le remboursement de l'autre moitié en ce qui concerne les soldes des comptes des opérations de maintien de la paix énumérées au paragraphe 2 du rapport du Secrétaire général.

3. Par la suite, dans sa résolution 58/288 du 8 avril 2004, l'Assemblée générale a décidé de reporter au 30 juin 2004 le remboursement du montant de 84 446 000 dollars.

4. Le Comité consultatif remarque, dans le tableau 1 du rapport susmentionné du Secrétaire général, que le montant net des liquidités pouvant être portées au crédit des États Membres au 30 juin 2003 s'élevait à 178 684 000 dollars, y compris les 84 446 000 dollars qui n'ont pas encore été portés au crédit des États Membres. Une fois cette somme portée au crédit des États Membres, le solde s'élèverait à 94 238 000 dollars.

5. Comme il est indiqué au paragraphe 6 du rapport du Secrétaire général, les prélèvements, d'un montant total de 152 millions de dollars, effectués entre le

04-35367 (F) 170504 170504

30 juin 2003 et le 31 mars 2004 pour financer des opérations ont été intégralement remboursés.

6. Au paragraphe 7 du rapport du Secrétaire général, le Comité consultatif note que 6 des 18 opérations de maintien de la paix couvertes par le rapport affichaient des déficits de trésorerie, dont le montant total s'élevait à 101 millions de dollars au 30 juin 2003, en raison des contributions mises en recouvrement qui n'avaient pas encore été versées. Il a obtenu des renseignements sur le montant au 30 juin 2003 des contributions non versées, des sommes dues aux États Membres et des autres éléments de passif des missions dont le mandat était terminé (voir l'annexe I).

7. Au 31 mars 2004, le montant disponible du Fonds de réserve pour les opérations de maintien de la paix s'élevait à 150 300 000 dollars, y compris 11 046 000 dollars d'intérêts créditeurs. En ce qui concerne les missions nouvelles ou créées pour prendre la suite d'autres missions, les faits nouveaux sont examinés aux paragraphes 10 et 11 du rapport du Secrétaire général.

8. Le Comité consultatif a demandé et obtenu des prévisions de trésorerie actualisées pour l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI), le Bureau des Nations Unies au Burundi (ONUB) et la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH), que l'on trouvera à l'annexe II.

9. On trouve au paragraphe 12 du rapport du Secrétaire général un certain nombre de considérations sur l'utilisation du Fonds de réserve pour les opérations de maintien de la paix, sur la question de savoir si celui-ci permettra de faire face aux besoins prévus et sur le fait qu'il importe de veiller à ce que les nouvelles opérations de maintien de la paix soient convenablement financées, particulièrement aux premiers stades de leur existence.

10. Au paragraphe 13 du rapport du Secrétaire général, il est proposé qu'une fois 84 446 000 dollars portés au crédit des États Membres le 30 juin 2004 au plus tard, conformément à la résolution 58/288 de l'Assemblée générale, le solde de trésorerie demeurant disponible, soit au total 94 238 000 dollars, soit conservé jusqu'au 31 octobre 2004 afin de s'ajouter au Fonds de réserve pour les opérations de maintien de la paix en vue du financement des premiers besoins des nouvelles opérations de maintien de la paix. **Le Comité consultatif considère que le report du remboursement de la trésorerie disponible aux États Membres est une décision de principe qu'il appartient à l'Assemblée générale de prendre, mais il estime que les éléments qu'il a fait valoir au paragraphe 12 de son rapport intitulé « Application du paragraphe 3 de la résolution 57/323 de l'Assemblée générale : Fonds de réserve pour les opérations de maintien de la paix » (A/58/732) demeurent valables et que l'Assemblée pourra souhaiter en tenir compte.**

Annexe I

Missions de maintien de la paix dont le mandat est terminé : situation au 30 juin 2003

(En milliers de dollars des États-Unis)

Mission	*Contributions non versées*	*Sommes dues aux États Membres*[a]	*Autres éléments de passif*
Groupe d'observateurs militaires de la MINUGUA	149	8	124
MINUHA	1 898	15 408	77
ONUCA et ONUSAL	2 716	3 797	41
ONUMOZ	18 748	2 074[b]	22
ONUSOM	61 222	19 787	2 930
FORDEPRENU	2 637	12 872	3 624
FPNU	155 244	24 953[b]	6 814
MANUH, MIITNUH et MIPONUH	19 809	366[b]	9 844
ATNUSO et Groupe d'appui de la police civile	12 326	21 584[b]	63
APRONUC	42 768	41 794	892
MONUT	394	2 908	172
UNAVEM et MONUA	43 418	15 082[b]	13 179
MONUL	1 534	4 481	2
MONUOR et MINUAR	15 251	8 497	3
Équipe de liaison militaire des Nations Unies au Cambodge	12	109	2
GOMNUII	18	13	8
MINURCA	35 937	7 750[b]	20 286
GANUPT	103	19 495	2

Sigles : MINUGUA : Mission de vérification des Nations Unies au Guatemala; MINUHA : Mission des Nations Unies en Haïti; ONUCA : Groupe d'observateurs des Nations Unies en Amérique centrale; ONUSAL : Mission d'observation des Nations Unies en El Salvador; ONUMOZ : Opération des Nations Unies au Mozambique; ONUSOM : Opération des Nations Unies en Somalie; FORDEPRENU : Force de déploiement préventif des Nations Unies; FPNU : Forces de paix des Nations Unies; MANUH : Mission d'appui des Nations Unies en Haïti; MITNUH : Mission de transition des Nations Unies en Haïti; MIPONUH : Mission de police civile des Nations Unies en Haïti; ATNUSO : Administration transitoire des Nations Unies pour la Slavonie orientale, la Baranja et le Srem occidental; APRONUC : Autorité provisoire des Nations Unies au Cambodge; MONUT : Mission d'observation des Nations Unies au Tadjikistan; UNAVEM : Mission de vérification des Nations Unies en Angola; MONUA : Mission d'observation des Nations Unies en Angola; MONUL : Mission d'observation des Nations Unies au Libéria; MONUOR : Mission d'observation des Nations Unies Ouganda-Rwanda; MINUAR : Mission des Nations Unies pour l'assistance au Rwanda; GOMNUII : Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies pour l'Iran et l'Iraq; MINURCA : Mission des Nations Unies en République centrafricaine; GANUPT : Groupe d'assistance des Nations Unies pour la période de transition.

[a] Y compris les sommes dues aux pays fournissant des contingents au titre du matériel appartenant à ces derniers, etc., ainsi que les sommes portées au crédit des États Membres provenant de soldes inutilisés, en attendant que soient données des instructions sur la destination de ces soldes.

[b] Y compris des montants correspondant à des demandes de remboursement non encore réglées, qui ont été réimputés des engagements des exercices antérieurs aux comptes créditeurs.

Annexe II

Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI), Bureau des Nations Unies au Burundi (ONUB) et Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) : besoins de trésorerie prévisionnels

(En milliers de dollars des États-Unis)

Mission	*Montant total des dépenses prévues (montant brut)*[a]	*Dépenses prévues entre la création de la mission et le 31 octobre 2004*	
		Montant total	*Montant mensuel*
ONUCI	502 354,4	162 020,9	40 505,2
ONUB	203 688,9	100 569,3	25 142,3
MINUSTAH (montants provisoires)	265 916,1	112 149,5	28 037,4
Totaux	**971 959,4**	**374 739,8**	**93 684,9**

[a] Le montant total des dépenses prévues se rapporte aux périodes suivantes. ONUCI : 4 avril-30 juin 2004; ONUB : mai-décembre 2004; MINUSTAH : 1er mai-31 décembre 2004. Les prévisions relatives à la MINUSTAH sont provisoires, le budget intérimaire étant en cours d'élaboration.

[b] Les prévisions sont fondées sur les hypothèses suivantes : i) aucun montant prévu au titre du remboursement au taux standard du coût des contingents, du matériel appartenant aux contingents ou de l'indemnisation en cas de décès ou d'invalidité; ii) les dépenses récurrentes correspondent aux besoins depuis la création de la mission jusqu'au 30 juin 2004, et elles sont calculées au prorata pour la période de quatre mois allant du 1er juillet au 31 octobre 2004; iii) les dépenses de matériel ne concernent que les dépenses approuvées au titre de l'autorisation d'engagement de dépenses pour la période allant de la création de la mission au 30 juin 2004.